

Gatineau, le 1^{er} juin 2007

Madame Renée Poliquin
coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N. Réf. : 4300,0001 2006 V.3

Objet : **Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake**

Madame,

La présente fait suite à la vôtre du 29 mai dernier concernant l'objet mentionné en rubrique.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) privilégie l'aliénation (vente) comme base de droit pour ce projet. La vente serait effectuée à des fins industrielles de lieu d'élimination des déchets soit la fin vingt-trois (23) à nos systèmes, mais applicables aussi pour la vente. Les principales raisons qui motivent notre position sont les suivantes :

D'une part, selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le promoteur doit être propriétaire du terrain pour obtenir un certificat d'autorisation.

D'autre part, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec n'a pas intérêt de conserver un terrain public susceptible d'être contaminé à la fin de son utilisation. Le transfert de la propriété publique vers le domaine privé implique aussi à l'acquéreur d'assurer le suivi environnemental exigé par le MDDEP.

Nous demeurons disponibles si d'autres questions doivent nous être acheminées par la commission.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Massicotte', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Laurent Massicotte

LM/ap